



Monsieur MABOUNDOU RAPHAËL

61

**20^{ÈME} SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'EXAMEN
PÉRIODIQUE UNIVERSEL
EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DE LA RÉPUBLIQUE DE
MADAGASCAR
DÉCLARATION DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO**

Monsieur le Président,

La délégation de la République du Congo salue la délégation de la République de Madagascar conduite par *Monsieur le Gouverneur des Sciences, Ministre de la Justice* et la félicite pour la présentation de son rapport national.

Le Congo se réjouit du parachèvement du processus de transition et de la restauration de l'ordre constitutionnel à Madagascar, à la suite de la tenue des élections présidentielles et législatives.

Le Congo félicite les acteurs malgaches pour les résultats obtenus et les engage à persévérer dans leurs efforts de promotion de la réconciliation, d'approfondissement de la démocratie et de redressement socio-économique.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU) du 1^{er} cycle, le Congo note avec satisfaction, l'adoption par le Parlement Malgache de la loi portant autorisation de ratification de la Convention internationale sur la Protection des droits de tous les Travailleurs Migrants et des membres de leur famille.

Le Congo salue également l'adoption de la loi portant création de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'homme, la mise en place du Comité National pour la protection de l'Enfant et la réforme de la loi anti-traite.

Le Congo encourage les autorités malgaches à mettre en œuvre les recommandations acceptées lors du 1^{er} cycle de l'EPU, qu'elles n'ont pas pu exécutées en raison de la crise politique que le pays a connue depuis 2009.

Une assistance technique appropriée accordée à Madagascar, par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et les autres organismes internationaux, contribueraient à la réalisation des nobles objectifs poursuivis par ce pays.

Je vous remercie.